

Référentiel de contrôle interne comptable (RCI)

Cycle « CHARGES »

**Sous-processus : « INTERVENTIONS /SUBVENTIONS AUX
ETABLISSEMENTS PRIVES (FORFAIT D'EXTERNAT) »**

Méthode

Seules sont à conduire obligatoirement les activités de maîtrise des risques (AMR) correspondant aux risques « clés »¹.

Ces AMR doivent être impérativement évaluées à l'aide des indicateurs de déploiement associés (IND)¹.

Les services disposent de la possibilité, à leur initiative et en complément des actions ci-dessus, de conduire des AMR sur d'autres risques. Dans ce cas, et si les risques figurent au référentiel, ils doivent utiliser les indicateurs associés.

Les résultats obtenus feront l'objet d'une campagne de restitution annuelle.

Le tableau ci-dessous rappelle les actions à mettre en œuvre et leur calendrier.

Action	Responsable de l'action	Calendrier de mise en œuvre de l'action	Indicateur à renseigner	Responsable indicateurs	Calendrier de restitution au DSIBF/DAF de l'indicateur
AMR_003	Académies	Avant le 15 janvier de l'année	IND_003	Académies	Enquête annelle 2013 sur l'état du CIC 2012
AMR_008	Académies	Avant fin 2012	IND_008	Académies	Enquête 2013
AMR_009	Académies	Avant fin 2012	IND_009	Académies	Enquête 2013
AMR_010	Académies	Avant fin 2012	IND_010	Académies	Enquête 2013
AMR_011	DAF D	Avant fin 2012	IND_011	DAF D	Enquête 2013
AMR_013	DAF D	Avant fin 2012	IND_013	DAF D	Enquête 2013

¹ Indiqués dans l'onglet « Référentiel des AMR » du classeur auquel cette fiche est annexée ou en page 6 et 7 en version imprimée.